

**Département de  
la Haute-Savoie**

**Mairie  
de  
BOGEVE  
74250**

Téléphone : 04 50 36 62 08  
Télécopie : 04 50 36 66 50  
Adresse Internet :  
mairie@bogeve.fr

## Compte Rendu du conseil municipal

14 octobre 2015

20h30

Mairie

Présents	BABE Alice – BOUVAREL Magali – BOVET Aurélie – DUBOIS Anne-Gaëlle – GAL Catherine –JULLIARD Laurence - ROCH Jacqueline. BAUER Frédéric - BRON Pierre– CHARDON Didier - CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre – FOREL Jules – GAVARD Patrick- GRILLET Luc
Absents	NEANT
Secrétaire de séance	CHARDON Didier

### Ordre du Jour :

- Approbation compte-rendu conseil municipal du 16 septembre
- Demande de subvention Agence de l'Eau travaux de renforcement AEP réservoirs La Fargueusaz –La Mouille
- Adoption PEDT
- Contrat groupe MUTAME
- Questions diverses :  
Paiement TIPI
- Présentation de la « SAS EPICERIE DE BOGEVE », repeneur de la coopérative d'achats et d'approvisionnements

### APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL DU 16 SEPTEMBRE 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## DEMANDE SUBVENTION AGENCE EAU TRAVAUX RENFORCEMENT AEP

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il serait nécessaire de remplacer la conduite entre les réservoirs de la FARGUEUSAZ et le réservoir dit « du SAIX ». Actuellement le réservoir du SAIX peut être alimenté par pompage depuis le réservoir de la FARGUEUSAZ par le biais d'une conduite qui fait office de refoulement- distribution. Ce qui peut poser quelques problèmes au moment du pompage. Cette conduite date des années 70 et est vétuste et sous dimensionnée à ce jour. Une étude établie par le cabinet GILLET TOPO préconise la solution suivante :

- La pose d'une conduite de refoulement en D100 sur 750 ml entre les 2 réservoirs.
- La pose d'une conduite de distribution D100 sur 750 ml en tranchée commune avec le refoulement en remplacement des conduites D80 et D60 qui font office de refoulement-distribution actuellement.
- La reprise de 15 branchements particuliers et la pose de compteurs en limite de domaine-public privé.

Il serait souhaitable de modifier le tracé sur la partie haute pour libérer la parcelle communale n°1702 en passant par la route départementale. Ce qui permettrait de rendre constructible la parcelle n°1702 d'une surface de 987 m<sup>2</sup>.

Le cout de ces travaux est estimé à 316 624.09 € HT, y compris la maîtrise d'œuvre.

Ces travaux peuvent être soumis à subvention de l'Agence de l'Eau et du Département à hauteur de 70%.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du département et de l'agence de l'eau.

## ADOPTION P.E.D.T.

Mme le Maire-adjoint chargée des affaires scolaires informe le conseil municipal que l'élaboration du P.E.D.T est terminée et qu'il doit être approuvé et envoyé à l'inspection académique avant le 30/10/15 pour validation.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal adopte le P.E.D.T à l'unanimité.

## CONTRAT GROUPE MUTAME

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que, la Commune a souscrit un contrat groupe auprès de MUTAME. Ce qui permet à nos agents un maintien de salaire en cas d'arrêt maladie supérieur à 3 mois. A ce jour chaque agent cotise 1.77 % de son salaire pour cette garantie. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la cotisation passera à 2.03%.

M. le Maire propose que la commune participe financièrement à cette augmentation à hauteur de 5€/mois, par agent.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande d'un locataire d'un appartement dans l'ancienne poste, pour réhabiliter la partie situé en sous toiture de leur logement en 2 chambres. Monsieur le Maire va faire faire des devis. Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

Le locataire souhaite également faire des travaux de rafraîchissement de son actuelle cuisine. Il nous présente une liste de fournitures pour une valeur de 1 000€. Sachant que les travaux seront effectués par lui-même si la municipalité est d'accord de prendre en charge les fournitures. La demande est acceptée.

M. le Maire à été informé par la SAFER que, le propriétaire des parcelles de Combagar et Neyret a préféré retirer ces biens de la vente suite à la préemption de la SAFER.

## PRESENTATION DE LA « SAS EPICERIE DE BOGEVE »

Mmes Bouvier Séverine et Corinne ainsi que Mr Bouvier Eric, créateurs de la « SAS EPICERIE DE BOGEVE » et futurs repreneurs de « L'ETOILE DES ALPES », présentent au conseil municipal leur projet de reprise.